

**Beaumont-sur-Oise, le 11 mars 2016**

**Monsieur Arnaud BAZIN,  
Président de la Communauté de Communes  
du Haut Val d'Oise  
à  
Monsieur le Préfet du Val d'Oise**

Objet : Avenant au projet de SDCI  
Intégration de Noisy sur Oise

Monsieur le Préfet,

La Commune de Noisy sur Oise, représentée par son Maire en exercice, Madame Catherine BORGNE, a exprimé sa volonté de rejoindre la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Les arguments présidant à un tel rapprochement, sont ;

Pour la Commune de Noisy sur Oise :

- Des conséquences financières très défavorables pour la commune et ses contribuables.

En effet, les taxes additionnelles de la Communauté de Communes de Pays de France (CCPF) étant deux fois plus élevées que celles de la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France (CCCPF), l'harmonisation des deux communautés pénaliserait les Noiséens par un alignement vers le haut des régimes fiscaux de natures différentes.

Il semble que la fiscalité de la CCPF est élevée du fait d'une faible TEOM compensée par une contribution de la CCPF financée par la fiscalité additionnelle d'une part, et du fait de dépenses de fonctionnement plus élevées en raison de frais de personnel plus importants.

Au contraire, les contribuables de la CCCPF supportent une TEOM plus élevée non compensée par la fiscalité additionnelle de la CCPF, et les frais de fonctionnement de cette dernière sont moins élevés du fait d'effectifs plus réduits. Ces arguments sont d'ailleurs repris unanimement par chacune des communes membres et par la CCCPF (délibération du 9 décembre 2015 jointe). La fusion des deux EPCI signifierait donc pour les Noiséens, le maintien de sa TEOM à son niveau actuel et le doublement de sa fiscalité additionnelle, ce qui est difficilement acceptable pour des contribuables naturellement tournés vers un autre bassin de vie.

Aussi, la Commune de Noisy sur Oise a exprimé de manière très circonstanciée son avis défavorable unanime au projet de SDCI par délibération du 21 décembre 2015 (pièce jointe).

- Des habitudes de vie de ses habitants résolument tournées vers le bassin de la Communauté de Communes du haut Val d'Oise (CCHVO) dont les Noiséens fréquentent les commerces, les services publics, les infrastructures de transport, occupent des emplois..., avec ;

- Les commerces de la CCHVO (Beaumont, Persan), ceux de Chambly, l'Isle Adam au détriment de ceux de Viarmes, Luzarches ou Chaumontel,
- Les équipements sportifs de la CCHVO (Beaumont, Persan, et la piscine de la CCHVO que fréquentent les élèves de Noisy)
- Les équipements culturels de la CCHVO (la médiathèque et le conservatoire de Persan, le cinéma de Beaumont) et les cinémas de Chambly et de l'Isle Adam,
- Les centres de soins et cabinets médicaux de la CCHVO (Persan, Beaumont, Champagne) et ceux de l'Isle Adam
- Les infrastructures de transports de la CCHVO (ligne 02 vers Persan et sa gare desservant PARIS, la ligne 100 vers ROISSY) alors qu'il n'existe pas de desserte de LUZARCHES

Pour la CCHVO

- La commune de Noisy sur Oise appartient au bassin de vie de la CCHVO dont les habitants fréquentent les équipements publics, les infrastructures et les commerces
- Il existe une continuité de territoire avec la CCHVO par Beaumont et Bruyères sur Oise
- La commune de Noisy sur Oise présente des caractéristiques très proches de celles de Ronquerolles et Nointel, et participera ainsi au bon équilibre entre les communes composant la CCHVO
- Les compétences et les options de mutualisation retenues par la CCHVO sont susceptibles d'apporter un support à la commune de Noisy (pour exemple le service du droit des sols de la CCHVO)
- Les élus de la CCHVO accueillent très favorablement la proposition de Madame le Maire de Noisy d'intégrer la Communauté de communes du Haut Val d'Oise.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous demander d'amender le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour permettre à la commune de Noisy sur Oise de quitter la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France pour intégrer la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Veuillez, Monsieur le Préfet, croire en ma meilleure considération.

**Le Président de la Communauté de  
Communes  
du Haut Val d'Oise**



**Arnaud BAZIN**